

## Un débat sur la nation pour les 30 ans du Bloc Québécois

**Amqui, le 15 juin 2021 – À l’occasion du trentième anniversaire de la formation politique, le Bloc Québécois a déposé une motion afin que la Chambre des communes prenne acte de la volonté du Québec d’inscrire dans la constitution que les Québécoises et les Québécois forment une nation et que le français est la seule langue officielle et commune du Québec.**

« La motion ne demande pas la permission au fédéral, elle demande de prendre acte d’une réalité, du fait que le Québec forme une nation et que cette nation est française. Évidemment, seul le Bloc Québécois pouvait faire écho à cette démarche d’affirmation du Québec à la Chambre des communes. Que la nation québécoise et sa langue nationale, le français, soient à l’ordre du jour des débats à Ottawa aujourd’hui est en soi la preuve que le Bloc Québécois continue de fièrement de protéger et promouvoir les intérêts du Québec à Ottawa, trente ans après sa création », a déclaré le chef du Bloc Québécois, Yves-François Blanchet.

La motion sera portée aux voix mercredi, déposée par M. Blanchet lui-même : « Que cette Chambre convienne que l’article 45 de la Loi constitutionnelle de 1982 confère au Québec et aux provinces la compétence exclusive pour modifier leurs constitutions respectives; et prenne acte de la volonté du Québec d’inscrire dans sa constitution que les Québécoises et les Québécois forment une nation, que le français est la seule langue officielle du Québec et qu’il est aussi la langue commune de la nation québécoise ».

Le parti revient ainsi à la charge avec une motion identique à celle qui n’avait pas obtenu l’appui unanime de la Chambre des communes, le 26 mai dernier. Cette fois, un vote par appel nominal obligera tous les députés à se prononcer ouvertement et en leur nom.

« Trente ans, jour pour jour après la fondation du parti, le Bloc Québécois continue de promouvoir et protéger notre identité, nos valeurs fondamentales, notre langue et notre culture. Il continue de promouvoir et protéger la richesse de notre territoire et nos régions, notre économie innovante et notre créativité. Il continue de défendre les consensus de l’Assemblée nationale du Québec, représentante légitime de la volonté de la nation québécoise. Trente ans plus tard, le Bloc Québécois insuffle quotidiennement au Parlement canadien la fierté de la nation québécoise et s’efforce de pousser toujours plus loin sa démarche d’affirmation, jusqu’à ce qu’elle choisisse, le plus tôt possible et librement, son indépendance nationale », a conclu la députée d’Avignon-La Mitis,-Matane-Matapédia, Kristina Michaud.